

## AVIS DE PROMULGATION

Avis public est, par la présente, donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à la séance tenue le 16 mai 2007.

Règlement RGCA06-10-0010-2 modifiant le règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles ;

Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots fait par aliénation sur les lots faisant partie du secteur tel que présente au plan (RGCA07-10-0011).

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement.

Lesdits règlements sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être vus.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord,  
30 mai 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement